

Démarche	: Hors IdF - Aide à l'acquisition ou à la location de longue durée de véhicules peu polluants accessibles aux fauteuils roulants
Organisme	: Bureau T3P - DGITM

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

La convention est établie, en application du décret n°2022-1761 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants en date du 30 décembre 2022 publié au Journal officiel du 31 décembre 2022, entre l'Etat et le titulaire d'une autorisation de stationnement portant sur tout ou partie du territoire de la collectivité accueillant les épreuves des Jeux olympiques et paralympiques 2024 mentionnée à l'article 1er de ce décret (Art. D. 251-1-2. I.)
Destinataires : préfet de département et titulaire de l'autorisation de stationnement taxi.

Département concerné

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Alpes Maritimes
- Bouche-du-Rhône
- Gironde
- Haute-Garonne
- Indre
- Loire
- Loire Atlantique
- Nord
- Rhône

Rappel du dispositif

Cette démarche est ouverte aux artisans ou sociétés titulaires d'une ou plusieurs autorisations de stationnement (ADS) délivrées par un maire ou un président d'EPCI de l'un des territoires accueillant des épreuves des JOP2024, et également aux loueurs, centrales de réservations et entreprises agissant pour le compte d'un ou plusieurs titulaires de ces mêmes ADS.

Hors IdF - Aide à l'acquisition ou à la location de longue durée de véhicules peu polluants accessoires

Une fois votre demande validée, vous pourrez télécharger la convention rappelant les obligations du titulaire de l'ADS. Ce dernier devra la signer et la joindre au dossier de demande d'aide. Une copie devra être adressé au bureau en charge des taxis au sein de votre préfecture de département.

Renseignements relatifs au territoire accueillant des épreuves des JOP2024 concerné par cette demande
Métropole ou communauté d'agglomération concernée

Commune de rattachement de l'ADS

S'il s'agit d'une ADS délivrée par le président de l'EPCI, merci d'indiquer à nouveau le nom de l'EPCI

Métropole ou communauté d'agglomération concernée

Commune de rattachement de l'ADS

S'il s'agit d'une ADS délivrée par le président de l'EPCI, merci d'indiquer à nouveau le nom de l'EPCI

Métropole ou communauté d'agglomération concernée

Commune de rattachement de l'ADS

S'il s'agit d'une ADS délivrée par le président de l'EPCI, merci d'indiquer à nouveau le nom de l'EPCI

Dénomination du titulaire ou du loueur

Merci d'indiquer vos nom et prénom (artisan) ou la dénomination de votre société

Numéro de l'ADS qui sera exploitée avec le véhicule

Nom et prénom du représentant légal de la société, le cas échéant

Si le titulaire de l'ADS est une société, merci d'indiquer le nom et le prénom de son représentant légal.

Numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Nombre de véhicules commandés

Seuls les véhicules n'ayant pas fait l'objet précédemment d'une première immatriculation en France ou à l'étranger sont éligibles

Hors IdF - Aide à l'acquisition ou à la location de longue durée de véhicules peu polluants accessoires

Renseignements relatifs au(x) véhicule(s) commandé(s)

Marque du véhicule commandé

Modèle du véhicule commandé

Vignette Crit'Air du véhicule commandé

pour rappel :

Crit'Air 0 : sources d'énergie : AC (air comprimé), EL (électricité), H2 (hydrogène), HE (hybride hydrogène-électricité rechargeable) et HH (hybride hydrogène-électricité non rechargeable)

Crit'Air 1 : Tout véhicule hybride rechargeable depuis l'extérieur ; toute carburation faisant intervenir du gaz naturel ou du gaz de pétrole liquéfié ; toute carburation faisant intervenir de l'essence, de l'éthanol ou du superéthanol, postérieure au 1er janvier 2011 (normes Euro 5 et 6). Ces véhicules doivent émettre moins de 170 grammes de CO₂ / km

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Crit'Air 0
- Crit'Air 1

Trimestre et année de livraison (prévisionnel)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bon de commande ou bon de location

Merci de joindre l'intégralité du document en format .pdf ou .eg

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Convention

Merci de remplir et signer la convention et de la joindre impérativement à ce dossier.

Si votre ADS vous permet de prétendre à l'aide, vous recevrez la convention signée par le préfet de département.

Je certifie que le bénéficiaire de l'aide est titulaire d'une ou plusieurs autorisation de stationnement délivrée par un maire ou président d'EPCI sur un territoire accueillant des épreuves des JOP2024

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1^o d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...)
- 2^o de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. (...)

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Modèle du véhicule commandé

Vignette Crit'Air du véhicule commandé

pour rappel :

Crit'Air 0 : sources d'énergie : AC (air comprimé), EL (électricité), H2 (hydrogène), HE (hybride hydrogène-électricité rechargeable) et HH (hybride hydrogène-électricité non rechargeable)

Crit'Air 1 : Tout véhicule hybride rechargeable depuis l'extérieur ; toute carburation faisant intervenir du gaz naturel ou du gaz de pétrole liquéfié ; toute carburation faisant intervenir de l'essence, de l'éthanol ou du superéthanol, postérieure au 1er janvier 2011 (normes Euro 5 et 6). Ces véhicules doivent émettre moins de 170 grammes de Co2 / km

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Crit'Air 0

Crit'Air1

Trimestre et année de livraison (prévisionnel)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bon de commande ou bon de location

Merci de joindre l'intégralité du document en format .pdf ou .eg

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Convention

Merci de remplir et signer la convention et de la joindre impérativement à ce dossier.

Si votre ADS vous permet de prétendre à l'aide, vous recevrez la convention signée par le préfet de département.

Je certifie que le bénéficiaire de l'aide est titulaire d'une ou plusieurs autorisation de stationnement délivrée par un maire ou président d'EPCI sur un territoire accueillant des épreuves des JOP2024

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...)

2° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. (...)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Marque du véhicule commandé

Hors IdF - Aide à l'acquisition ou à la location de longue durée de véhicules peu polluants accessoires

Modèle du véhicule commandé

Vignette Crit'Air du véhicule commandé

pour rappel :

Crit'Air 0 : sources d'énergie : AC (air comprimé), EL (électricité), H2 (hydrogène), HE (hybride hydrogène-électricité rechargeable) et HH (hybride hydrogène-électricité non rechargeable)

Crit'Air 1 : Tout véhicule hybride rechargeable depuis l'extérieur ; toute carburation faisant intervenir du gaz naturel ou du gaz de pétrole liquéfié ; toute carburation faisant intervenir de l'essence, de l'éthanol ou du superéthanol, postérieure au 1er janvier 2011 (normes Euro 5 et 6). Ces véhicules doivent émettre moins de 170 grammes de Co2 / km

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Crit'Air 0

Crit'Air1

Trimestre et année de livraison (prévisionnel)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bon de commande ou bon de location

Merci de joindre l'intégralité du document en format .pdf ou .eg

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Convention

Merci de remplir et signer la convention et de la joindre impérativement à ce dossier.

Si votre ADS vous permet de prétendre à l'aide, vous recevrez la convention signée par le préfet de département.

Je certifie que le bénéficiaire de l'aide est titulaire d'une ou plusieurs autorisation de stationnement délivrée par un maire ou président d'EPCI sur un territoire accueillant des épreuves des JOP2024

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...)

2° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. (...)

Cochez la mention applicable

Oui

Non